

ENTREPRISES



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN











PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES
EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2024
TARIFS EN € HT

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ENTREPRISES

SOMMAIRE

 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	P. 3 à 4
 Moyens de paiement et solutions d'encaissement	P. 4 à 7
 Banque à distance	P. 8 à 9
 Irrégularités et Incidents	P. 10
 Financements bancaires	P. 11 à 12
 Épargne et placements financiers	P. 13
 Opérations à l'international	P. 14 à 16
 Assurances et prévoyance	P. 17
 Dates de valeur	P. 17
 Résoudre un litige	P.18 à 20



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, clôture

Ouverture de compte	GRATUIT
---------------------	---------

Services bancaires de base¹ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier

Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte
- Au sein du groupe Crédit Agricole
- Hors groupe Crédit Agricole

GRATUIT

Clôture de compte	GRATUIT
-------------------	---------

Tenue de compte

(Commissions trimestrielles et imputation après arrêté des comptes. Valeur le 1^{er} jour du trimestre suivant)

Commission de tenue de compte	FORFAIT 45 €
-------------------------------	--------------

Commission de mouvement de compte	0,10 % 14,00 € MINI
-----------------------------------	------------------------

Commission du plus fort découvert	0,08 %
-----------------------------------	--------

(calculée sur la somme du plus fort découvert de chaque mois du trimestre)

Frais de gestion de compte inactif	30 € / AN MAXIMUM*
------------------------------------	--------------------

(selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)

* Frais prélevés sur chaque compte inactif, dans la limite du solde créditeur du compte.

Relevés de compte

	Papier	E.relevé
Relevé mensuel		
• Original	GRATUIT	GRATUIT
• Duplicata (bis ou ter)	2,08 € / MOIS	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois) Original / duplicata (bis ou ter)	2,08 € / MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois) Original / duplicata (bis ou ter)	3,41 € / MOIS	GRATUIT
Relevé journalier Original / duplicata (bis ou ter)	24,30 € / MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	4,42 € / RELEVÉ 265,20 € MAXIMUM	
Relevé monétique (envoi postal)		
- Relevé mensuel détaillé	5,60 € / MOIS	
- Relevé journalier adhérent carte	2 € / RELEVÉ	
- Relevé hebdomadaire	12 € / MOIS	

Services en agence

Attestation d'arrêté comptable	100 €
--------------------------------	-------

Centralisation de trésorerie	NOUS CONSULTER
------------------------------	----------------

Frais de recherche de documents

Chèques émis, pièce de caisse, remise de chèques, dossier de crédit, autre document (hors relevés de compte) **24,17 € / DOCUMENT**

Commission d'actualisation juridique et comptable

- jusqu'à 4 Siren **205 € / AN**
- de 5 à 9 Siren **410 € / AN**
- à partir de 10 Siren **615 € / AN**



Moyens de paiement et solutions d'encaissement

Moyens de paiement

Cartes bancaires à usage professionnel

Cartes de paiement	Débit immédiat	Débit différé
Carte Business à contrôle de solde*	43 € / AN	
Carte Business classique*	60 € / AN	60 € / AN
Carte Business Executive*	155 € / AN	155 € / AN

Cartes de retrait

Carte de retrait LSB Société*	26 € / AN
Carte dépôt de billets	GRATUIT

* 50 % de réduction à partir de la 6^e carte.

Retraits par carte**

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

- Distributeurs du Crédit Agricole en euros en France **GRATUIT**
- Frais par retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque*** **1 €**
GRATUIT POUR LES CARTES BUSINESS EXECUTIVE
3 RETRAITS GRATUITS PAR MOIS POUR LES AUTRES CARTES
- Autres retraits en euros hors zone EEE ou en devises **2,80 %**
+ 3,70 € / RETRAIT

Retrait d'espèces au guichet d'une banque à l'étranger

- En euros dans la zone euro **1,70 % + 7,05 € / RETRAIT**
- En devises dans et hors zone euro **2,80 % + 7,05 € / RETRAIT**

Paiements par carte**

- En euros en France et dans un pays de l'EEE*** **GRATUIT**
- Autres paiements par carte **+ 0,40 € / OPÉRATION**
 - Frais fixes **2,65 %**
 - Frais variables
 - Frais de conversion monétaire

Réédition d'un relevé de carte professionnelle **14,15 €**
+ 0,95 € / PHOTOCOPIE

Oppositions carte

- #### Oppositions sur carte de paiement
- Pour perte, vol et fraude **31 €**
 - Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (usage abusif) **65 €**

- #### Oppositions sur carte de retrait
- Pour perte, vol et fraude **16,40 €**
 - Pour usage abusif **40 €**

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé à l'étranger avec avis de réception (frais de poste inclus) suite à la demande du client **9,60 €**

- #### Envoi de la carte en pli simple
- En France **1 €**
 - À l'étranger **1,15 €**

Commande de carte en urgence **17 €**

Commande de carte de dépannage suite perte ou vol à l'étranger **17 €**

- #### Réédition du code confidentiel
- par courrier **10 €**
 - par sms **5 €**

Modification des plafonds d'utilisation à la demande du porteur **8 €**

Chèques

- #### Frais d'envoi de chèque
- En recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client **10 €**
 - 1 ou 2 chèquiers **1,50 €**
 - En pli simple à la demande du client

Frais d'opposition sur chèque(s) ou chèque par l'émetteur **16,80 €**

Frais d'émission d'un chèque de banque **15 €**

** L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/Tarifs.

*** En euros, en devise suédoise ou en leu roumain, dans l'Espace Économique Européen soumis au règlement européen n° 924/2009.

Ordres de virement émis

Interne au Crédit Agricole des Savoie	GRATUIT
---------------------------------------	---------

En faveur d'une autre banque en France ou autre Caisse Régionale ou dans un pays adhérent à l'espace SEPA²

Frais par virement permanent	GRATUIT
• Frais de mise en place par l'agence	GRATUIT
• Frais de mise en place par internet	1,50 €
• Frais par émission suite mise en place par l'agence	0,25 €
• Frais par émission suite mise en place par internet	0,25 €

Frais par virement occasionnel	0,25 €
• Par internet	4,90 €
• Sur support papier à l'agence	1 €
• Frais par virement instantané	

Virement par liste	0,20 € / VIREMENT
• par internet ou télétransmission	

Virement en valeur compensée ou VSOT (Virement Spécifique Orienté Trésorerie)	
• Par EDI	5 €
• Sur un support papier à l'agence	19,50 €

Prélèvements

Règlement par avis de prélèvement SEPA - SDD³	GRATUIT
• Frais par paiement d'un prélèvement	

Opposition sur prélèvement	19 €
-----------------------------------	------

Solutions d'encaissement

Terminaux de paiement électroniques (TPE)

Commissions cartes	NOUS CONSULTER
• Location TPE	NOUS CONSULTER
• Up2Pay Mobile	À PARTIR DE 10 € / MOIS
• Up2Pay Caisse digitale formule Pro	À PARTIR DE 99 € / MOIS
• Up2Pay Fidélité Standard	49 € / MOIS
• Up2Pay Fidélité Premium	79 € / MOIS

Paiement en plusieurs fois	NOUS CONSULTER
VAD	10 € / MOIS
Pré-autorisation sur TPE	5 € / MOIS
Résiliation contrat adhérent	10 € / MOIS
Modification contrat adhérent	10 € / MOIS

Dépôts d'espèces

Billets	GRATUIT
• En vrac dans les automates (destinés aux dépôts d'espèces)	
• Hors automates	NOUS CONSULTER
Pièces	NOUS CONSULTER
Crédit par avance (coffre connecté)	NOUS CONSULTER

Chèques

Remise à l'agence	GRATUIT
-------------------	---------

Remise par télécollecte (crédit immédiat)	GRATUIT
• Frais de non-conformité	56,80 € / REMISE

Destruction chéquier non délivré au client en agence	5 €
---	-----

Effets de commerce

Remise	
• Par télétransmission ou internet	0,50 € / PAR EFFET
• Sur support papier	6 € / PAR EFFET
	+ 11 € PAR SUPPORT REMIS

Autres services (Changement de mode, prorogation, réclamation, avis de sort, modification)	19 €
--	------

Opposition sur effet	GRATUIT
-----------------------------	---------

Prélèvements

Remise d'avis de prélèvement SEPA² (Créancier) Demande d'attribution d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)	47 €
--	------

SDD B to C⁴	
• Par télétransmission	0,38 € / AVIS DE PRÉLÈVEMENT
• Opposition sur avis de prélèvement	19 €

SDD B to B⁵	
• Frais d'émission d'un SDD B to B (créancier)	0,50 €
• Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement (SDD débiteur)	11 €
• Frais de suppression de l'autorisation	GRATUIT

Encaissements en ligne

Up2Pay E-Transactions (module de paiement site internet)	GRATUIT
• Droit d'entrée	
• Abonnement	
- Offre Access	17,90 €
- Offre Premium	21 €

Encaissements à distance

Up2Pay par Lien	
• Standard	10 € / MOIS
• Mise en service Standard et Access	50 €
• Générations de liens :	
Offre Access	1 €
Offre Standard	0,4 €



Banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet et téléphone mobile

Crédit Agricole en Ligne (Accès Libre Pro)

Accès au service de gestion des comptes : service de consultation et de virement entre vos comptes au Crédit Agricole des Savoie

GRATUIT

Crédit Agricole en Ligne (Accès Préférences Pro)

Abonnement à des services de banque à distance : visualisation des comptes des mandataires, virements interbancaires, gestion des effets, passation d'ordres de Bourse.

13 € / MOIS

Rédition Code CAEL par courrier, à partir du 2ème envoi

1 €

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet : credit-agricole.fr
- L'appli Ma Banque Pro

Échanges de Données Informatisées (EDI)

Sens client > banque (aller)

- Abonnement
 - Télétransmission internet **15 € / MOIS**
 - Télétransmission EBICS **23 € / MOIS**
 - Télétransmission Swifnet **125 € / MOIS**
 - + par service et par compte **8 € / MOIS**

Sens banque > client (retour)*

- Abonnement
 - Réception relevés **20,50 € / MOIS**
 - Télétransmission EBICS **20,50 € / MOIS**

Offres packagées

- **Pack Access** **16 € / MOIS**
(télétransmission internet en sens aller client vers banque + signature électronique sécurisée CA Certipro ou Signature Performance)
- **Pack Premium** **33 € / MOIS**
(télétransmission internet sens aller et retour* + signature électronique sécurisée CA Certipro ou Signature Performance)
- **Pack Entreprise** **48 € / MOIS**
(télétransmission Ebics sens aller et retour* + signature électronique sécurisée Certificat 3Skey)
- **Pack Mobilité** **48 € / MOIS**
(télétransmission Ebics sens aller et retour + Ma Signature EDI)

Mandat créancier SDD-EDI

Pack prélèvement confort plus

< ou égal à 100 SDD

7,50 € / MOIS

Confirmation d'ordres EDI par fax

22 €
FORFAIT MENSUEL

Signature électronique sécurisée

Mon Certificat RGS (engagement sur 3 ans) **NOUS CONSULTER**

3Skey (Swift Secure Signature key) **95 €**
Cotisation à la souscription pour 3 ans

Certificat Signature Performance **88 €**
Cotisation à la souscription pour 3 ans

Certificat Ma Signature EDI **130 €**
Cotisation à la souscription pour 3 ans

Assistances (options)

- Assistance utilisation (2h) **200 €**
- Assistance paramétrage (2h) **200 €**
- Frais de déplacement (forfait) **91 €**

* Coût supplémentaire à la ligne 0,03 €, 60 € maxi par mois.

* Coût supplémentaire à la ligne 0,03 €, 60 € maxi par mois.



Irrégularités et incidents

Découverts non autorisés

Intérêts débiteurs	TAUX D'USURE PUBLIÉ AU J.O. ARRONDI AU 0,05 INFÉRIEUR
--------------------	--

Opérations sans provision

Commission d'intervention	9 € / OPÉRATION
---------------------------	-----------------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	17,73 €
---	---------

Lettre de mise en demeure	GRATUIT
---------------------------	---------

Rejet de chèque

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision < 50 €	21 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ≥ 50 €	41 €
• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	34,50 €

Rejet d'effet de commerce

• pour défaut de provision	21 €
• pour autres motifs	GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	12 € MAXI
--	-----------

Remises impayées

Effet de commerce remis impayé	17,60 €
--------------------------------	---------

Avis de prélèvement remis impayé	12 €
----------------------------------	------

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	18,47 €
• Frais de mise en place*	36,50 € / AN
• Frais de gestion*	

Enregistrement d'une procédure civile d'exécution à la demande d'un huissier de justice ou du Trésor Public

• Sur compte(s) créateur(s)	100 €
• Sur compte(s) débiteur(s)	26,42 €

Saisie administrative à tiers détenteur

Frais limités à 10 % du montant dû dans la limite d'un plafond de :

• Sur compte(s) créateur(s)	100 €
• Sur compte(s) débiteur(s)	26,42 €

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	12 €
--	------

* Frais prélevés dans la limite du solde créditeur du compte.



Financements bancaires

Prêts de trésorerie inférieurs à 24 mois

Frais s'appliquant à tous les prêts

Frais de dossier	NOUS CONSULTER
------------------	----------------

Frais de réexamen	FORFAIT 220 €
-------------------	---------------

Assurance en couverture du prêt	TARIFICATION SELON TYPE D'INVESTISSEMENT RÉALISÉ
---------------------------------	--

Autorisation de découvert sur le compte courant

Commission de non utilisation	NOUS CONSULTER
-------------------------------	----------------

Commission d'engagement sur le plafond de l'ouverture de crédit	NOUS CONSULTER
---	----------------

Les opérations d'escompte d'effet de commerce

Calcul des intérêts	NOUS CONSULTER
---------------------	----------------

Mobilisation de créances professionnelles (Dailly)

Commissions	15 €
• Par bordereau de cession	8,60 €
• Par facture	16,50 €
• Par notification, modification, réclamation, impayé	3,80 €
• Par édition d'échéancier mensuel	15 €
• Avis d'impayé de créance / Relance Dailly	NOUS CONSULTER
• Intérêts sur créance Dailly	

Prêts d'investissement supérieurs à 24 mois

Frais s'appliquant à tous les prêts

	NOUS CONSULTER
--	----------------

Assurance en couverture du prêt	TARIFICATION SELON TYPE D'INVESTISSEMENT RÉALISÉ
---------------------------------	--

Caution bancaire

Frais d'établissement d'un acte sur un modèle

- Crédit Agricole des Savoie 47 €
- Client 118 €

Commission de caution **VARIABLE SELON LE TYPE DE DOSSIER**

Mainlevée de caution bancaire **GRATUIT**

E-caution

- Frais de mise en place du contrat 100 €
- Mise en place d'acte spécifique 35 €
- Frais d'émission d'acte **GRATUIT**
- Frais de mainlevée d'acte **GRATUIT**

Frais divers

Frais de prises de garanties **VARIABLE SELON LE TYPE DE DOSSIER**

Information caution (diffusée auprès des personnes qui garantissent vos prêts) **GRATUIT**

Réédition de certaines attestations

- Certificat de prêt, attestation d'intérêts... 26,50 €
- Tableau d'amortissement 34,50 €

Modification des conditions du prêt

- Avenant simple (report d'échéance non prévu au contrat, modification de périodicité, modification de compte payeur, décompte de remboursement anticipé, mention en marge) 40 €

- Avenant complexe (modification de garantie, modulation de l'échéance non prévu au contrat, allongement/réduction de la durée du différé, déchéance du terme sinistre ADE, pause crédit, modification ADE, transfert entre structure) **350 € DANS LA LIMITE DE 5 PRÊTS IMPACTÉS**
670 € AU DELÀ DE 5 PRÊTS
+ FRAIS DE LA NOUVELLE GARANTIE

- Mainlevée de garantie
 - sur gage, sur titre de placement et assurance vie 75 €
 - sur nantissement de fonds de commerce **350 € + FRAIS D'ENREGISTREMENT D'IMPÔT ET GREFFE**
 - sur autre garantie 305 €
- Relance Garantie en échec 40 €

Frais de réaménagement **1 % DU CRD**
275 € MINI

Incidents sur le prêt

Paiement en retard d'échéance

- Frais par échéance 36 €
- Pénalités de retard **TAUX DU CRÉDIT CONCERNÉ + 3 POINTS**



Épargne et placements financiers

Droits de garde

Frais de tenue de compte-titres 22,50 € / AN

GRATUIT SI LE COMPTE-TITRES NE CONTIENT QUE DES PARTS SOCIALES

+ Frais proportionnels par ligne

- Parts sociales / Actions CASA **GRATUIT**
- FCP, SICAV CA **0,0833 %**
- Autres valeurs **0,25 %**

MINI 7,5 € - MAXI 400 €

Commission sur OPC* (en sus des frais propres à l'OPC)

OPC externe

- À la souscription **0,833 %**
- Lors du rachat **0,25 %**

OPC Crédit Agricole **NOUS CONSULTER**

* Organismes de Placements Collectifs

Opérations de bourse / Frais de courtage

	Par internet	Par téléphone
		0 825 000 149 <small>Service 0,15 € / appel + prix appel</small>
Bourse française	0,50 % 6,67 € MINI	1,11 % 12,17 € MINI 4,09 € DE FRAIS FIXE / LIGNE
Bourse étrangère	0,51 % 15 € MINI + FRAIS DE COURTIER ÉTRANGER	1 % 70,84 € MINI + FRAIS DE COURTIER ÉTRANGER

Transferts

Transfert de compte-titres vers une autre banque **116,67 €**
+ 12,50 € / LIGNE TRANSFÉRÉE

Transfert de titres étrangers **REFACTURATION DES FRAIS D'INTERMÉDIAIRE**

Épargne salariale

Plan d'Épargne Interentreprise (PEI) et Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCOI) **NOUS CONSULTER**

- Décompte **28,30 €**
- Avenant **28,30 €**
- Attestation **22,50 €**



Opérations à l'international

Principaux frais liés aux opérations internationales

Commission de change (calculée par tranche) :

s'ajoute à toute opération en devises

- Jusqu'à 75 000 € **0,053 %**
 - À partir de 75 001 € **0,027 %**
- 19,80 € MINI ; 185 € MAXI

Frais de port **DE 22,90 € À 39,70 €**
SELON PAYS

Frais liés à un compte en devises

- Commission de plus fort découvert **0,10 %**
- Commission de tenue de compte **5,50 € / MOIS**
- Commission de mouvement de compte **GRATUIT**
- Versement de billets de banque en devises sur un compte dans la même devise **14,90 € + DÉCOTE SELON LA DEVISE**

Frais de recherche simple **31,30 €**

Frais de recherche sur crédit documentaire et garanties complexes **88 €**

Opérations en provenance de l'étranger (exportateur)

Réception d'un virement de l'étranger

Virement SEPA **GRATUIT**

Virement international non SEPA (SWIFT) **19,80 €**
commission de rapatriement non SEPA

Encaissement d'un chèque étranger

A créditer immédiatement **26,70 €**
commission d'encaissement

A créditer à réception des fonds **0,10 %**
commission d'encaissement **26,70 € MINI + FRAIS DE PORT**

Remise documentaire export

Commission d'encaissement **0,20 %**
44,50 € MINI ; 260 € MAXI

Crédit documentaire export

Forfait comprenant : notification, un amendement, une levée de documents, frais swift et port pour ces 3 phases. Les autres frais sont facturés à la ligne.

- Jusqu'à 15 000 € **226 €**
- De 15 001 € à 75 000 € **253 €**
- De 75 001 € à 150 000 € **383 €**
- ≥ 150 001 € **NOUS CONSULTER**

Commission de confirmation **NOUS CONSULTER**

Garantie bancaire internationale ou LC-STAND BY reçue

Commission de notification **107 €**

Frais de modification **67 €**

Frais de mise en jeu **0,125 %**
158 € MINI

Opérations à destination de l'étranger (importateur)

Emission d'un virement de l'étranger

Virement SEPA **4,80 €**
• A l'agence
• Par EDI **0,23 €**

Commission de transfert
• De 0 à 1 500 € **11 €**
• De 1 501 à 10 000 € **22,50 €**
• > 10 000 € **44 €**

Ordres saisis par le client (EDI Web, EBICS) **-35 %**

Frais de banque étrangère (frais OUR) **29,70 €**
• Frais réclamés par la banque étrangère (si l'émetteur demande à les payer)

Frais par virement incomplet ou incorrect **12,60 €**

Chèque émis en faveur d'un bénéficiaire étranger

En euros d'un compte en euros (nos frais et commissions sont à la charge du bénéficiaire ; ils seront déduits du règlement) **GRATUIT**

En devises d'un compte en euros ou devises **GRATUIT**
+ COMMISSION DE TRANSFERT + FRAIS DE PORT

Règlement par effet simple

Commission d'encaissement **0,10 %**
40 € MINI + FRAIS DE PORT
180 € MAXI + FRAIS DE PORT

Commission d'acceptation **40 €**

Incidents sur effets ou chèques

Frais d'impayé ou de prorogation **40 €**

Remise documentaire import

Commission d'encaissement **0,20 %**
120 € MINI + FRAIS DE PORT
316 € MAXI + FRAIS DE PORT

Commission d'acceptation **40 €**

Crédit documentaire import

Forfait comprenant une ouverture, une levée de documents, une modification ainsi que les frais de port et de swift afférents à ces 3 opérations.
Les autres frais et commissions sont facturés à la ligne.

• Jusqu'à 50 000 €	253 €
• De 50 001 € à 100 000 €	366 €
• De 100 001 € à 150 000 €	479 €
• > 150 001 €	

[NOUS CONSULTER](#)

Garantie bancaire internationale émise ou LC stand-by

Frais d'établissement d'un acte	124 €
+ Commission d'engagement par trimestre indivisible	0,25 % SOIT 1 % L'AN 26,70 € MINI

Frais de modification des termes	67 €
---	------

Frais de mise en jeu	0,125 % 203 € MINI
-----------------------------	-----------------------

Aval de traite	59 €
+ Commission d'engagement par trimestre indivisible	0,25 % SOIT 1 % L'AN

Couverture de change

Termes Simples

Achat à Terme : Frais de dossier	114 €
Vente à Terme : Frais de dossier	114 €
Levée Anticipée	20,50 €

Flexigain

Commission d'ouverture	73 €
Commission d'utilisation	20,50 €

Flexiterme

Commission d'ouverture	114 €
Commission d'utilisation	20,50 €

Options de Change Structurés	NOUS CONSULTER
-------------------------------------	--------------------------------



Assurances

Entreprises

- Responsabilité du dirigeant
- Santé collective et individuelle
- Protection juridique privée et professionnelle
- Garantie des accidents de la vie professionnelle
- Indemnités journalières
- Assurance décès
- Contrat homme clé
- Habitation privée et professionnelle
- Garantie locative sur vos biens loués
- Multirisque entreprise
- Flotte automobile
- Responsabilité civile des Mandataires sociaux
- Cyber protection
- Sérénité chantier (dommage ouvrages)
- Télésurveillance de votre habitation privée et de vos bâtiments professionnels

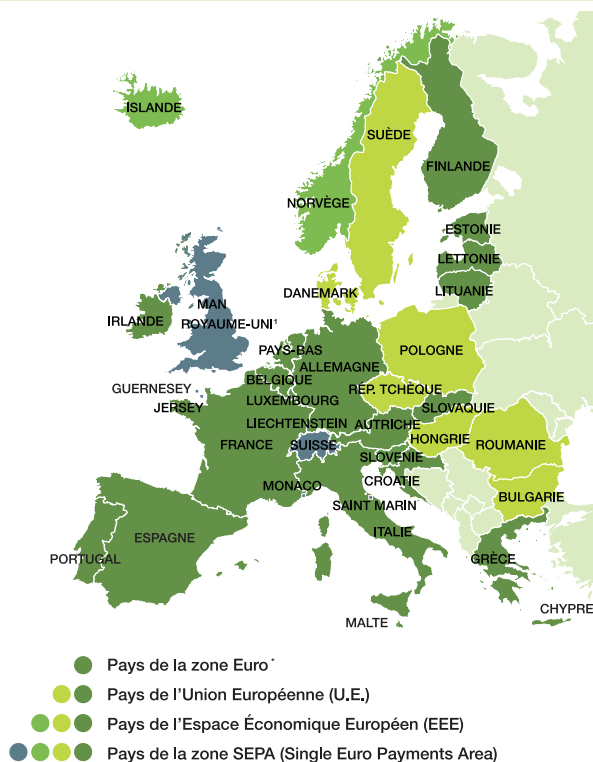
[NOUS CONSULTER](#)



Dates de valeur

Dépôt d'espèces	JOUR DE L'ENCAISSEMENT
Remise de chèque	JOUR DE L'ENCAISSEMENT + 1 JOUR OUVRÉ BDF
Remise à l'encaissement d'effet de commerce	DATE D'ÉCHÉANCE + 1
• Si remis 10 jours calendaires avant échéance	DATE DE REMISE + 11
• Sinon	
Virement reçu	DATE DE RÈGLEMENT INTERBANCAIRE
Remise d'avis de prélèvement	JOUR DE LA DATE D'ÉCHÉANCE
Retrait d'espèces	JOUR DE L'OPÉRATION
Règlement par chèque	JOUR DE L'ENCAISSEMENT DU CHÈQUE PAR LE BÉNÉFICIAIRE
Règlement par effet de commerce	DATE D'ÉCHÉANCE DE L'EFFET
Virement émis	JOUR DE L'OPÉRATION

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre conseiller et votre directeur d'agence sont à votre disposition pour répondre à vos attentes. Ils sont vos interlocuteurs privilégiés pour recueillir et traiter vos réclamations.

Le service client. Après avoir consulté l'équipe de votre agence et en cas de désaccord avec la réponse apportée, le Service Client est à votre écoute.

- Par courriel : ecoute.clients@ca-des-savoie.fr,
- Par courrier : Crédit Agricole des Savoie - Service Client, 1220 Avenue Costa de Beauregard - 73290 LA MOTTE SERVOLEX
- Par téléphone : 04 79 44 61 61 (coût d'un appel local).

- En remplissant le formulaire dédié : [www.credit-agricole.fr/ca-dessavoie/Nous contacter/Formuler une réclamation](http://www.credit-agricole.fr/ca-dessavoie/Nous%20contacter/Formuler%20une%20r%C3%A9clamation)
- Par messagerie sécurisée depuis votre espace client Crédit Agricole En Ligne.

Nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans un délai **maximum de 15 jours** (ou 30 jours si la réclamation porte sur un contrat d'assurance), **sauf situations exceptionnelles où la réponse définitive vous sera apportée dans les meilleurs délais sans excéder 2 mois à compter de la date d'envoi de votre demande.**

Cas particuliers

- Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur les moyens de paiement hors chèques, nous nous engageons alors à vous apporter une réponse dans les 17 jours suivant la réception de la réclamation.

Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans ce délai pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une lettre d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle vous recevrez une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, vous être adressée dans les 40 jours suivants la réception de la réclamation.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée.

Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :	Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé :	Pour un contrat de Prévoyance, d'obseques ou d'assurance emprunteurs :
Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15	Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15	Crédit agricole assurances - service réclamation - TSA 82222 59652 Villeneuve d'ASCQ cedex

En dernier recours amiable : le médiateur

Nous sommes soucieux de favoriser le règlement à l'amiable des différends avec nos clients. Toutefois, sans réponse de la Caisse Régionale (ou de votre compagnie d'assurance) à votre réclamation écrite dans un délai de 2 mois ou, en cas de litige non résolu, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur Bancaire

Pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la banque.

Il vous suffit de lui transmettre vos éléments :

- Par courrier : Monsieur Le Médiateur pour les professionnels auprès de la FBF, CS 151, 75422 Paris cedex 09
- Via le site internet : <https://lemediateur.fbf.fr/>

Pour connaître ses modalités d'intervention, vous pouvez consulter la charte de la médiation sur le site internet de la Caisse Régionale <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/informations/reclamation-mediation.html>

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Pour les litiges portant sur des services ou des placements financiers et d'investissement – hors assurance-vie - (ordres de bourse, mandats de gestion, actions, obligations, OPCVM et autres placements collectifs, épargne salariale, etc.), vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers gratuitement :

- Par courrier : Monsieur le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02
- Via le site internet : <https://www.amf-france.org/>

Le Médiateur de l'Assurance

Pour les litiges en matière d'assurance, autres que ceux portant sur la commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou un service bancaire distribué par l'établissement, et en cas de désaccord avec la réponse de l'assureur, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance gratuitement :

- Par courrier : Monsieur le Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09
- Via le site internet : <https://www.mediation-assurance.org/>

Le Médiateur Crédit

Pour tout litige portant sur les refus de financement, dénonciation de lignes ou de garanties pour les entreprises. Vous trouverez toutes les informations nécessaires (critères d'éligibilité, étapes de la procédure de médiation) sur le site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>.

La plateforme européenne de règlement des litiges

Si vous êtes confrontés à un problème suite à un achat d'un produit ou service du Crédit Agricole sur Internet, vous pouvez également saisir directement la Plateforme Européenne de Règlement des Litiges via son site Internet <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Nous vous rappelons les coordonnées du Service Client du Crédit Agricole des Savoie à titre d'adresse du professionnel à spécifier dans le formulaire de la plateforme européenne : ecoute.clients@ca-des-savoie.fr

Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Iles Canaries, Madère, Saint-Marin, Royaume-Uni.

³ Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

⁴ SDD B to C : SEPA Direct Débit Business to Consumer.

⁵ SDD B to B : SEPA Direct Débit Business to Business.

- ⁶ Frais Share (Les frais sont partagés entre émetteur et bénéficiaire), obligatoire dans l'espace économique européen :
Frais de la banque émettrice sont pris en charge par celui qui envoie les fonds.
Frais des banques intermédiaires seront déduits du montant et donc à la charge du bénéficiaire.
- Frais OUR (Frais de Banques étrangères. Tous les frais sont à la charge de l'émetteur) : L'émetteur du paiement choisit de prendre à sa charge l'ensemble des frais. Il s'assure ainsi que le bénéficiaire reçoit l'intégralité du paiement.
- Frais Ben (Tous les frais sont à la charge du bénéficiaire) : frais de transactions facturés au bénéficiaire du paiement, en déduction du montant du paiement.

¹ Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

² SEPA : Single Euro Payments Area. La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie,

Pour plus d'informations



**rendez-vous en agence
ou sur
credit-agricole.fr**



Tarifs à compter du 01/01/2024. Les conditions indiquées dans ce document sont exprimées en euros et hors taxes. Pour les opérations soumises à TVA, s'y ajoute la TVA en vigueur au moment de l'opération. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse Régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé à Annecy - PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 Annecy cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy - code APE 6419 Z. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 74012021 000 000 077 délivrée par la CCI de Haute-Savoie bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Identifiant unique CITEO : FR234308_03JFQJ

Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel : 4, place de Budapest, 75436 PARIS (voir le site www.banque-france.fr).

Contrôlée par Crédit Agricole SA : 12 place des États-Unis, 92127 MONTRouGE Cedex.
Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02.

Document informatif à vocation non publicitaire.

Informations données sous réserve d'erreurs typographiques. 09/2023

